

DIRECTION IMMOBILIER
 CECILE LAMON

COMMUNE DE CROIX
RESIDENCE PLANCHE EPINOY
REHABILITATION TECHNIQUE DE 184 LOGEMENTS COLLECTIFS
PLAN DE FINANCEMENT PRELIMINAIRE

L'Office Public de l'Habitat du Nord possède un patrimoine de 184 logements collectifs répartis en 4 résidences construits dans les années 1980.

Les logements sont répartis suivant la typologie suivante : 8 T1, 33 Type 2, 89 Type 3, 42 Type 4, 12 Type 5.

En raison de pathologies détectées et à la suite d'un diagnostic technique du site, une réhabilitation s'avère nécessaire pour traiter durablement les problématiques.

DEFINITION DU PROGRAMME DE L'OPERATION

A ce stade du projet, le programme travaux n'est pas définitivement défini, cependant les grands axes suivants devront au minimum être traités :

- Traitement des pathologies techniques avec réalisation de travaux en clos-couvert (menuiseries, étanchéité des terrasses, réparation de maçonneries, etc.),
- Traitement de la sécurité (électricité, portes coupe-feu, etc.),
- Traitement de l'amélioration (embellissement des halls, traitement des murs rideaux, remplacement des bouches d'extraction VMC, des portes palières de logements, etc.).

PLAN DE FINANCEMENT PRELIMINAIRE

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses déjà engagées (pré-études)	21 700 €	Fonds propres	1 597 301 €
Maîtrise d'œuvre	784 630 €		
Bureau de contrôle	112 090 €		
CSPS	89 672 €		
Diagnostics amiante et plomb	296 000 €		
Diagnostics divers	148 000 €		
TOTAL H.T.	1 452 092 €		
T.V.A. 10 %	145 209.20€		
TOTAL T.T.C.	1 597 301 €	TOTAL T.T.C.	1 597 301 €

Accusé de réception en préfecture
 059-378072144-20260305-BCA260305-052A-DE
 Date de télétransmission : 06/03/2026
 Date de réception préfecture : 06/03/2026

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- De valider le plan de financement préliminaire pour le lancement des marchés d'ingénierie et des études,
- D'autoriser la mise à jour du PSP à la suite de la pré-étude de faisabilité,
- D'autoriser le règlement des sommes dues au titre de ce programme, même dans le cas de dépassement d'un poste, ce sous réserves qu'elles demeurent dans le cadre financier global,
- D'autoriser le Directeur Général à prendre toutes les dispositions utiles à la réalisation du projet.

ADOPTE

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON

